

Les négociations internationales environnementales

Carola KLÖCK, Adrien ESTÈVE, Amandine ORSINI

I. La crise écologique à l'ère de l'Anthropocène

La crise climatique est « la question déterminante de notre temps, le défi central de notre siècle », comme annoncé par le Secrétaire-Général des Nations unies, Antonio Guterres, en novembre 2022 lors du sommet mondial du climat (COP27). D'autres décrivent les changements climatiques comme la « plus grande menace » pour notre sécurité ou notre santé. Nul ne doute que le dérèglement climatique est une des plus grandes menaces à laquelle l'humanité doit faire face. Mais le dérèglement climatique est loin d'être le seul défi environnemental qui menace nos sociétés et nos vies. Les défis environnementaux sont multiples et divers : la température moyenne globale a déjà augmenté de plus de 1°C par rapport à l'époque préindustrielle (IPCC 2021). Les impacts de cette augmentation sont nombreux et toujours plus intenses : aux inondations telles que celle en Inde au printemps 2022 ou au Pakistan en automne de la même année, ou bien les sécheresses telles que celle en Europe en été 2022 s'ajoutent les canicules, feux de brousse, blanchissements de coraux, ou encore l'augmentation du niveau de la mer... Difficile de fournir des chiffres fiables sur le nombre de personnes victimes des changements climatiques ; une étude récente estime que cinq millions de personnes par an entre 2000 et 2019 sont mortes à cause des températures extrêmes, surtout du fait de la chaleur (Zhao, 2021 #158). A ces victimes doivent être ajoutées les personnes tuées lors de tempêtes ou d'inondations. D'autres défis sont également meurtriers : au moins neuf millions de personnes meurent chaque année à cause de la pollution de l'air et de l'eau (UN Environment 2019).

Si l'humain est touché, l'ensemble du vivant l'est également. La perte de biodiversité prend des proportions préoccupantes. Selon une étude du WWF (2022), les populations des espèces naturelles connues ont diminué de 69% en moyenne depuis 1970. On estime qu'un million d'espèces de flore et faune de notre planète sont menacées d'extinction, alors que nous avons déjà perdu entre 1 et 2,5% des oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles et poissons. La dégradation des écosystèmes, cause et conséquence de la perte massive de biodiversité, a aussi pris une dimension alarmante. Nous perdons chaque année 10 millions d'hectares de forêts selon des estimations récentes des Nations unies (FAO et UN Environment 2020). De la même façon, nos sols se dégradent : plus de 75% de la surface terrestre est déjà concernée, dont une partie pourrait devenir désertique. En 2010, la désertification a même été considérée comme « le plus grand défi environnemental de notre temps » par Luc Gnacadja, à l'époque Secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

Ces défis environnementaux – dont la liste ci-dessus est indicative mais non exhaustive – sont par ailleurs interdépendants. Le dérèglement climatique par exemple contribue à la perte de biodiversité, qui à son tour diminue les effets d'atténuation des changements climatiques et diminue les capacités d'absorption d'autres pressions anthropiques telles que la pollution terrestre et marine, la dégradation des sols et la désertification. Ces derniers conduisent à une dégradation des écosystèmes, et ainsi de suite. De fait, nous sommes face à une unique crise écologique mondiale davantage qu'à un ensemble de crises indépendantes les unes des autres. Cette crise écologique mondiale – causée par nos interventions humaines – a déjà changé notre environnement naturel de manière radicale et irréversible. De ce fait, de plus en plus de chercheur.e.s désignent notre ère géologique comme l'« Anthropocène », à savoir l'âge de l'humain.

La notion de crise écologique mondiale renvoie à l'international comme l'échelle politique la plus appropriée pour y faire face. En effet, en plus d'être enchevêtrés, les défis environnementaux se distinguent d'autres enjeux politiques par leur caractère transfrontalier, voire global. Aucun État à lui seul ne peut résoudre le problème, même avec des politiques ambitieuses. Les changements climatiques est un exemple par excellence : les pays les plus pollueurs – les États-Unis et la Chine – sont responsables de presque la moitié (42%) des émissions globales (Ritchie 2019a).¹

La coopération internationale en matière d'environnement a une longue histoire, non linéaire, dont les contours sont retracés dans la prochaine partie (II). Nous identifions ensuite les complexités qui caractérisent tant la diplomatie environnementale que les problèmes environnementaux (III). Enfin, nous nous interrogeons sur les possibilités d'une approche globale à la crise écologique au XXI^e siècle (IV) avant de conclure (V).

II. Petite histoire de la diplomatie environnementale

Souvent, le Sommet international de Stockholm de 1972 est considéré comme la date de naissance de la diplomatie environnementale (Chasek et Wagner 2012 ; Chasek 2020). Alors qu'il marque un tournant dans la politique internationale environnementale (voir ci-dessous), celle-ci remonte au moins à la fin du XIX^e siècle. Les premiers accords internationaux ont été signés en Europe à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle : En 1857, l'Autriche, la Suisse, le grand-duché de Bade, et les royaumes de Wurtemberg et de Bavière signent un accord sur la gestion du cours d'eau issu du lac de Constance. Entre 1856 et 1913, la France et l'Espagne se mettent d'accord sur la pêche dans l'embouchure de la Bidassoa. La Convention contre le Phylloxera de Berne date de 1878 et vise à « assurer une action commune et efficace contre l'introduction et la propagation du phylloxéra », un insecte d'Amérique du nord introduit accidentellement et qui avait décimé les vignes européennes. De l'autre côté de l'océan Atlantique, le Canada et les États-Unis se mettent d'accord sur la protection des oiseaux migrateurs en 1916 (Mitchell et IEA Database Project 2020 ; Orsini 2020).

Alors que ces premiers accords environnementaux sont certes internationaux en mettant en avant le caractère transfrontalier des défis écologiques, ils témoignent néanmoins d'une approche régionale de la question : les accords sont majoritairement signés entre pays voisins, riverains d'une ressource naturelle partagée tel qu'un fleuve ou un lac. Ils démontrent d'ailleurs une approche plutôt fonctionnaliste de l'environnement. Il s'agit en première ligne d'assurer un accès égal à ces ressources naturelles partagées plutôt que de protéger la nature telle quelle. Enfin, malgré le nombre croissant d'accords environnementaux internationaux, il ne faut pas surestimer l'importance donnée à la question environnementale à l'époque. Le début du XX^e siècle est dominé par des préoccupations de sécurité, et notamment par l'essor du fascisme et du nationalisme ou par les deux guerres mondiales. Face à cela, l'environnement continue à occuper une place marginale sur l'agenda politique.

Ce n'est qu'au cours des années 1950 et 1960 que la question écologique monte en importance et en même temps devient une préoccupation mondiale plutôt que régionale, voire nationale. Ce changement est contemporain d'une série de catastrophes environnementales qui impactent différentes régions du monde. On peut citer le grand smog de Londres en 1952, une conjonction de pollution atmosphérique et de conditions météorologiques défavorables qui aurait provoqué jusqu'à 12,000 morts. Un nombre similaire de personnes est affecté par la pollution industrielle à grande échelle, au mercure, dans la baie de Minamata au Japon, baie qui donnera son nom à la maladie liée à la contamination par le mercure. S'y ajoutent plusieurs marées noires comme celle provoquée par le naufrage du Torrey Canyon dans la Manche en 1967 ou encore celle due à une

¹ Si on considère les émissions cumulatives depuis 1750, ce sont les États-Unis et l'Union européenne qui sont les plus grands émetteurs, avec 25% et 22%, respectivement, des émissions globales (Ritchie 2019b).

importante fuite dans l'exploitation pétrolière offshore de Dos Cuadras dans le canal de Santa Barbara en Californie en 1969. Enfin, des événements météorologiques extrêmes marquent les esprits, notamment des périodes de sécheresses intenses dans certaines régions du monde et la famine qui en résulte en Afrique sahélienne au début des années 1970.

Parallèlement à ces événements catastrophiques, des productions scientifiques influentes nourrissent la prise de conscience de la dégradation environnementale au niveau mondial. Il faut notamment citer le livre culte *Silent Spring* de Rachel Carson, qui paraît en 1952, l'année du grand smog de Londres. Ce livre, devenu best-seller, attire l'attention du public sur les impacts écologiques d'une utilisation systématique et aveugle des pesticides et du productivisme plus généralement. En 1968, lors de la mission lunaire Apollo 8, les astronautes prennent pour la première fois une photographie de la Terre vue de l'espace. La photo, intitulée « *Earthrise* » (lever de Terre), témoigne de la fragilité de la « Bille bleue » et du caractère transnational voire global de la question écologique : la pollution et la dégradation des écosystèmes ne respectent pas les frontières étatiques (Compagnon 2013; Chasek 2020).

Dans ce contexte, une approche multilatérale et même globale devient nécessaire. Un grand nombre d'accords environnementaux multilatéraux voit le jour au début des années 1970 : la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau est signée en 1971 dans la ville iranienne de Ramsar, d'où son nom de « Convention de Ramsar ». En 1972 et 1973 suivent deux conventions sur la protection des mers : la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (ou Convention de Londres) ; et la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, mieux connue par son acronyme anglais, MARPOL, qui sera complétée par un protocole en 1978. La même année (1973), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, aussi connue comme Convention de Washington est signée.

Mais c'est surtout la conférence des Nations unies sur l'environnement humain qui marque la naissance d'un agenda environnemental global (Chasek et Wagner 2012). Cette conférence, organisée à Stockholm en 1972, représente la première d'une longue série de conférences onusiennes sur l'environnement et met en place d'importants jalons de la diplomatie environnementale. La Déclaration de Stockholm présente 26 principes pour guider la protection de la nature, établissant en effet « des objectifs politiques internationaux et des principes juridiques qui ont sous-tendu le discours environnemental et l'élaboration des lois pendant un demi-siècle » (Chasek 2020). La Conférence de Stockholm décide également d'établir une agence onusienne dédiée spécifiquement à l'environnement, le Programme des Nations unies sur l'Environnement (PNUE) à Nairobi. Il reste pour longtemps la seule institution onusienne à avoir son siège principal dans un pays du Sud (Ivanova 2021).

Depuis Stockholm, la communauté internationale se réunit tous les dix ans pour faire l'inventaire du progrès en matière de protection environnementale et porter la question écologique au niveau global. Alors que la deuxième conférence en 1982 attire peu d'attention la troisième édition marque durablement les négociations environnementales internationales. La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992, communément appelée Sommet de la Terre ou Sommet de Rio, devient le plus grand sommet jamais tenu, avec la présence de 120 chefs d'État et de gouvernements et un total de 189 pays. Outre du « soft law » – une déclaration de 27 principes, un programme d'action, « Agenda 21 » avec quelque 2 500 recommandations et une déclaration sur les forêts – le Sommet de la Terre produit trois grandes conventions internationales connues comme les trois conventions de Rio : La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; la Convention des Nations unies sur la diversité biologique ; et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

Depuis 1972, le nombre d'accords environnementaux multilatéraux augmente de façon exponentielle. Chasek (1997) dénombre ainsi 153 accords environnementaux internationaux en 1997 ; en 2013, Kim (2013) en compte 747. La base de données de l'International Environmental Agreements (IEA) Database Project compte actuellement plus de 1 300 accords multilatéraux. S'y ajoutent plus de 2 200 accords bilatéraux (Mitchell et IEA Database Project 2020). La coopération internationale sur l'environnement a aujourd'hui atteint une intensité sans précédent, et elle reste dynamique. L'année 2022 marque les cinquante ans de la Conférence de Stockholm ; cet anniversaire est célébré lors d'un nouveau sommet, tenu à Stockholm en juin 2022. Quelques semaines plus tôt, en mars 2022, la cinquième Assemblée générale du Programme des Nations unies pour l'environnement a décidé d'établir un comité intergouvernemental de négociation pour adopter une nouvelle convention internationale sur la question de la pollution plastique, et ce dans l'ensemble de son cycle de vie, incluant les microplastiques. L'accord doit être adopté en 2024 (UNEA 2022).

La diplomatie environnementale internationale n'a pas seulement une longue histoire ; elle se démarque par son dynamisme et un agenda international très dense et intense. De plus, la diplomatie environnementale se démarque par sa complexité qui rend les négociations internationales environnementales particulièrement difficiles.

III. Les complexités de la diplomatie environnementale

Aujourd'hui, les négociations environnementales internationales sont tenues de manière quasi permanente. Le calendrier des négociations est marqué par une multiplicité de réunions et sommets. De fait, les différentes conventions et accords ne sont pas seulement le fruit d'un processus de négociations ; ils mettent aussi en place des processus de négociations continues à travers des réunions régulières de leurs signataires, les « Conférences des parties » ou COPs. Ces rencontres sont chargées de mener à bien les objectifs stipulés, de prendre des décisions précisant les accords, et parfois de négocier des accords supplémentaires (Chasek et Wagner 2012).

Non seulement le nombre de réunions s'est vu multiplié au cours des dernières décennies, mais ces réunions sont aussi devenues de plus en plus complexes et souvent plus controversées. Les agendas des COPs s'allongent suite à la création de nouveaux comités, mécanismes, ou sujets à négocier. L'agenda climatique inclut aujourd'hui aussi bien la question des forêts, des peuples autochtones, des aides financières et technologiques, que du transport aérien et maritime, pour ne citer que quelques exemples. En parallèle, de nouveaux groupes de travail et de négociations émergent pour se mettre d'accord sur les sujets divers, souvent dans des réunions tendues qui peuvent durer toute la nuit. Une expertise technique considérable est nécessaire afin de pouvoir suivre et s'engager dans ces diverses réunions. Enfin, grâce aux nouvelles technologies, le nombre de documents, de communications, et de décisions échangées et élaborées explose ; des milliers de pages de texte accompagnent aujourd'hui chaque COP.

Cette intensification et complexification du processus de négociations représente des défis pour les États membres des accords environnementaux qui sont censés assister à toutes ces réunions et rencontres. Surtout, les pays les plus petits et les plus pauvres, aux capacités humaines et techniques limitées, sont souvent mal-représentés et / ou peinent à se préparer et à lire les milliers de pages nécessaires à la compréhension des rencontres (Depledge et Chasek 2012). L'intensification de la diplomatie environnementale renforce donc les disparités et tensions réelles entre le Nord et le Sud global.

La complexité des négociations environnementales résulte aussi de l'ouverture de ces négociations aux acteurs non-étatiques qui sont présents par milliers lors des COPs. L'environnement fait traditionnellement partie de ce qu'on appelle en anglais les « low politics » ou « politiques basses » : des thématiques considérées moins centrales pour l'intérêt national que les questions de sécurité. Les États sont donc plus favorables à l'inclusion d'acteurs non-étatiques tels que les organisations

non-gouvernementales, le secteur privé, les scientifiques ou encore les médias dans les négociations internationales. De plus, le rôle essentiel de ces acteurs pour faire face à la crise écologique est de plus en plus reconnu : seuls, les gouvernements ne peuvent résoudre les problèmes environnementaux. Enfin, la participation publique dans la prise de décision autour des questions écologiques est encouragée (Elliott 2004; Chasek 2022). Pour ces raisons, les négociations environnementales sont caractérisées par la participation d'un nombre important d'acteurs non-étatiques.

La complexité des négociations environnementales est aussi liée à la nature transversale des défis environnementaux. Les problèmes environnementaux sont fondamentalement enchevêtrés, comme évoqué ci-dessus. Il existe par exemple des liens ténus entre la perte de la biodiversité et les changements climatiques. Le régime de la couche d'ozone et le régime climatique sont également fortement liés, dans la mesure où les substituts aux substances appauvrissant la couche d'ozone sont aussi des gaz à effet de serre puissants. Au-delà de ces interactions entre défis environnementaux, l'environnement touche également à d'autres défis : développement économique, santé, migration, sécurité, ... C'est surtout les tensions entre l'économie d'un côté et l'écologie de l'autre qui ont marqué la diplomatie environnementale à ses débuts. Les premiers accords environnementaux internationaux mentionnés ci-dessus traitaient en première ligne de ressources naturelles comme la pêche en tant qu'activité économique à préserver.

La complexité des négociations environnementales résulte aussi d'une autre spécificité de la question écologique : très souvent, les causes et les effets d'un problème environnemental sont distanciés, aussi bien par rapport à l'espace que par rapport au temps – et les liens entre les deux incertains. Autrement dit, on ne ressent pas uniquement les effets néfastes d'une pollution dans l'immédiat ou lorsque l'on se trouve proche de la source des pollutions. Pour le dérèglement climatique, par exemple, les émissions de gaz à effet de serre, surtout dans une perspective cumulative, sont majoritairement produites dans les pays industrialisés ou des régions industrielles des pays du Sud comme la Chine, alors que ce sont les pays les moins avancés ou les États insulaires, par exemple au Pacifique, qui souffrent le plus des effets des changements climatiques. D'ailleurs, ce sont les émissions passées qui ont causé la hausse de la température de plus d'un degré par rapport à la période préindustrielle. Cela implique aussi beaucoup d'incertitudes scientifiques autour des impacts précis, et une difficulté énorme d'attribution. Même si le dérèglement climatique rend les extrêmes météorologiques beaucoup plus probables, il n'est donc pas possible de lier un événement particulier – par exemple une période de sécheresse ou des inondations – au dérèglement climatique, et encore moins aux émissions d'un pays ou d'une usine spécifique, même si la science de l'attribution fait des progrès remarquables sur ce sujet. La distance entre cause et effets et le fait que les effets ne sont pas ressentis de la même façon et dans la même intensité rendent une approche internationale ou globale aux défis environnementaux inévitable mais en même temps impliquent aussi des positions divergentes, surtout entre les pays du Nord, plus pollueurs en moyenne, et les pays du Sud, les « victimes » principales de cette pollution. C'est pourquoi, et depuis la Conférence de Stockholm, les pays développés ont souvent des positions opposées à celles des pays en voie de développement.

Pour en partie remédier à cette limite, la diplomatie environnementale internationale s'est dotée de façon innovante de plateformes à l'interface entre la science et les politiques. C'est le cas du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC en français, IPCC en anglais) qui, dès 1988, propose annuellement des rapports contenant à la fois la synthèse des connaissances scientifiques en matière de changements climatiques et un résumé à destination des décideurs contenant des recommandations. Malgré le risque de sa politisation, le GIEC devient la référence pour faire dialoguer scientifiques et diplomates (De Pryck, 2022), aussi concernant les scénarios possibles de lutte contre les changements climatiques. À la suite du succès de la plateforme, et du fait du manque de données sur le vivant, les États ont décidé de mettre en place, suivant un modèle similaire au GIEC, l'IPBES, ou *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem*

Services créée en 2012 en appui des conventions internationales sur la biodiversité (Hrabinski et Pesche 2017).

Enfin, comme les décisions en politique internationale de l'environnement sont prises avant tout par consensus et non par vote majoritaire, il s'avère souvent extrêmement difficile de se mettre d'accord. Un petit groupe de pays, parfois même un seul pays, peut freiner la négociation.

Ainsi, si la diplomatie environnementale produit sans cesse des décisions, des déclarations, des accords, cette productivité souffre en partie de la nécessité de trouver des compromis. Les négociations environnementales sont tendues et controversées, les accords finaux souvent ambigus, vagues et non-contraignants – et leur mise en œuvre partielle dans la plupart des cas.

IV. La diplomatie environnementale : une approche inefficace ?

La coopération internationale environnementale est complexe, et ne résout pas le problème de la dégradation environnementale. Chasek (2022) conclut que « le multilatéralisme peut faire partie de la réponse, mais il ne pourrait potentiellement pas prévenir des dommages environnementaux catastrophiques ». Mais pourquoi la diplomatie environnementale serait-elle une approche inefficace ? Quelles alternatives seraient possibles ?

La question de l'efficacité de la coopération internationale en matière d'environnement a attiré beaucoup d'attention scientifique depuis les années 1980 (Young 1982, 1989, 2001). A première vue, le concept d'efficacité est simple : est-ce qu'un accord (une décision, une déclaration) est capable de résoudre le problème en question ? Est-ce que l'accord freine (arrête, voire renverse) la dégradation environnementale ? Mais cette question est difficile à évaluer empiriquement, pour des raisons différentes.

D'abord, on ne peut pas savoir comment la dégradation environnementale – par exemple les émissions de gaz à effet de serre ou la déforestation – aurait évolué *sans* les efforts diplomatiques internationaux. Deuxièmement, les écosystèmes étant complexes et inertes, il n'est pas toujours évident de savoir comment (ou quand) les accords, même si mis en œuvre, auront un effet perceptible sur l'environnement. Pour les changements climatiques, par exemple, les scientifiques estiment que la température augmenterait encore de plus d'un degré à cause des émissions passées même si nous réduisons les émissions de gaz à effet de serre à zéro aujourd'hui (Randers et Goluke 2020). Le respect total des accords n'a pas forcément d'effet direct ou immédiat sur l'environnement. Troisièmement, la mise en œuvre des accords internationaux repose sur la compétence exclusive des États signataires. Les accords environnementaux ne prévoient normalement pas de sanctions pour le non-respect des engagements pris. Sous le Protocole de Kyoto, par exemple, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6% par rapport à 1990 entre 2008 et 2012. En décembre 2011, le gouvernement canadien s'est retiré soudainement du Protocole, ne pouvant pas tenir les engagements pris : Au lieu de diminuer de 6%, les émissions canadiennes de gaz à effet de serre ont augmenté de plus de 20% entre 1990 et 2012 (Gouvernement du Canada 2022). Les autres parties du Protocole et le public n'ont pu empêcher cette sortie, même s'ils la condamnèrent publiquement. Tous ces facteurs contribuent à mettre en question l'efficacité d'une approche multilatérale à la crise écologique. Autant que l'environnement lui-même, la politique environnementale internationale semble être également en crise. Une approche alternative serait nécessaire (Biermann 2020).

Mais alors que le progrès semble minime et que la réponse à la crise écologique est insuffisante face à la dégradation environnementale, la diplomatie environnementale a néanmoins fait avancer la question environnementale. Les sommets internationaux attirent l'attention politique et publique sur les questions d'environnement. Par exemple, on observe une augmentation significative des rapports et articles sur les changements climatiques lors des COPs annuelles, qui servent de « focusing events » (Hase *et al.* 2021). Sans les COPs, la question climatique (ou de biodiversité, ou

de la pollution plastique dans les océans, etc.) serait beaucoup moins visible. Les COPs permettent également aux pays hôtes de s'investir davantage dans les thématiques négociées, comme cela a été le cas de la Chine pour la COP15 sur les questions de biodiversité. Par ailleurs les rapports du GIEC et de l'IPBES ont également une audience internationale croissante et chaque sortie d'un nouveau rapport est amplement médiatisée.

Cette attention médiatique et publique se traduit idéalement par une attention politique et des lois sur la question. En effet, des études quantitatives ont pu identifier un effet positif des accords internationaux sur les législations nationales, au moins pour le cas des changements climatiques (Averchenkova *et al.* 2017). Un État signataire d'un accord international sur le climat adoptera aussi des lois climatiques au niveau national, surtout si l'accord international contient des engagements contraignants. Mais même sans engagements contraignants, les accords internationaux incitent les pays signataires à légiférer au niveau national, via l'effet d'imitation : le fait que d'autres pays légifèrent sur un sujet qui a déjà été traité par un pays pair (Fankhauser *et al.* 2016).

Et contrairement au niveau international, il est possible de rendre contraignant les engagements pris au niveau national, y inclut via le recours à la justice. De fait, de plus en plus de litiges traitent de questions environnementales, et les décisions judiciaires se basent souvent sur la question du respect, au niveau national, des dispositions d'accords internationaux. Les accords internationaux deviennent donc des références cruciales pour les actions au niveau national. Dans ce contexte, on peut citer *l'Affaire du siècle* en France, une action juridique contre l'État français pour manque de respect de engagements dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 (Cournil 2019; Grelley 2022). Des cas similaires existent dans d'autres pays, par exemple aux Pays-Bas et en Allemagne.

La diplomatie environnementale internationale permet aussi aux acteurs non-étatiques de s'en saisir. Alors que les États sont réticents à s'engager sur la question des changements climatiques, craignant pour la compétitivité de leurs secteurs économiques, les grandes villes mondiales s'organisent en réseaux transnationaux et prennent elles-mêmes des engagements (Bulkeley 2013; Papin 2019). Un certain nombre d'acteurs citoyens s'organisent en coopératives d'énergies renouvelables pour proposer des alternatives énergétiques durables (Lowitzsch *et al.* 2020). Ou encore, les jeunes se saisissent des objectifs environnementaux qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre via des « Do-It-Ourself politics » (Pickard 2022).

Les effets de diplomatie environnementale internationale se mesurent également au verdissement d'autres domaines de politique internationale qu'elle permet. C'est le cas par exemple des politiques de sécurité et de défense, qui sont davantage étudiées sous l'angle écologique, pour comprendre par exemple le rôle des ressources naturelles dans le déclenchement des conflits, mais aussi dans le financement de l'action armée (Le Billon 2001). En complément de la logique de verdissement, certains auteurs estiment que les négociations climatiques internationales produisent un double mouvement de « globalisation du climat », c'est-à-dire de déplacement de la thématique du climat vers d'autres espaces sociaux, et de « climatisation du monde », dans la mesure où de plus en plus d'acteurs problématisent leurs centres d'intérêt dans des termes climatiques (Aykut 2020). Ce processus implique des acteurs hétérogènes comme des multinationales, des fondations philanthropiques, des organisations non gouvernementales ou des mouvements sociaux, mais également des organisations internationales comme le Conseil de sécurité des Nations unies (Maertens, 2019).

V. Conclusion

Comme vu dans ce chapitre, la diplomatie environnementale internationale a une histoire longue et complexe et, en raison de cet héritage institutionnel, doit aujourd'hui composer avec une grande diversité de forums, d'arènes, et d'acteurs. Alors que la crise écologique globale se poursuit et provoque des dommages importants et irréversibles sur les écosystèmes, l'intensification du rythme des discussions et l'hétérogénéité des formules de négociation posent la question de l'efficacité de

l'arsenal diplomatique déployé au sein de la gouvernance environnementale internationale. Les risques de fragmentation et de chevauchement, voire de concurrence des régimes environnementaux sont en effet bien réels, tout comme l'épuisement et le découragement des acteurs chargés de suivre le rythme effréné des négociations.

Si l'estimation des succès et des échecs de la diplomatie environnementale internationale est difficile, en raison de la temporalité des problèmes écologiques et de la complexité des phénomènes étudiés, des perspectives d'amélioration restent à explorer pour renforcer son efficacité. La première consisterait à davantage lier les enjeux environnementaux à d'autres causes internationales, car la problématique environnementale est encore perçue comme indépendante de débats sociaux et économiques qui lui sont pourtant intimement liés. Les politiques climatiques pourraient notamment être davantage appréhendées sous le prisme de la justice sociale, et les revendications des jeunes amènent par exemple des questions plus générales de justice inter et intragénérationnelle. La question des droits du vivant pourrait être considérée avec la question des discriminations au sens large. La seconde piste d'amélioration consiste à repenser la structuration fonctionnaliste et en silos de la gouvernance environnementale internationale, qui sépare encore le dérèglement climatique des questions de biodiversité ou de pollutions industrielles, pour penser ces enjeux ensemble. Le caractère enchevêtré de la crise écologique nous invite en effet à considérer l'ensemble de ces problématiques au sein de forums de négociation transversaux.

VI. Bibliographie

- AVERCHENKOVA, Alina, FANKHAUSER, Samuel, et NACHMANY, Michal (dir.), 2017, *Trends in Climate Change Legislation*, Cheltenham, Edward Elgar.
- AYKUT, Stefan C., 2020, *Climatiser le monde*, Versailles, Quae.
- BIERMANN, Frank, 2020, « The future of 'environmental' policy in the Anthropocene: time for a paradigm shift », *Environmental Politics*, vol. 30, n° 1-2: 61–80.
- BULKELEY, Harriet, 2013, *Cities and Climate Change*, London, Routledge.
- CHASEK, Pamela, 1997, « A Comparative Analysis of Multilateral Environmental Negotiations », *Group Decision and Negotiation*, vol. 6, n°: 37–461.
- CHASEK, Pamela, 2020, *Stockholm et la naissance de la diplomatie environnementale*, Toujours qu'une seule terre : Les leçons de 50 ans de politique de développement durable des Nations Unies: IISD. Consulté sur Internet (<https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale>) le
- CHASEK, Pamela, 2022, *The Legacies of the Stockholm Conference*, Toujours qu'une seule terre : Les leçons de 50 ans de politique de développement durable des Nations Unies: IISD le
- CHASEK, Pamela, et WAGNER, Lynn M. (dir.), 2012, *The Roads from Rio : Lessons Learned from Twenty Years of Multilateral Environmental Negotiations*, London, Routledge.
- COMPAGNON, Daniel, 2013, L'environnement dans les RI. Dans T. Balzacq & F. Ramel (Eds.), *Traité de relations internationales* (pp. 1019–1052). Paris, Presses de Sciences Po.
- COURNIL, Christel, 2019, « « L'affaire du siècle » devant le juge administratif : Les ambitions du futur premier recours « climat » français », *L'Actualité juridique*, vol., n°: 437–442.
- DEPLEDGE, Joanna, et CHASEK, Pamela, 2012, Raising the Tempo: The Escalating Pace and Intensity of Environmental Negotiations. Dans P. Chasek & L. M. Wagner (Eds.), *The Roads from Rio: Lessons from Twenty Years of Multilateral Environmental Negotiations*, (pp. 19–38). New York, RFF Press.
- ELLIOTT, Lorraine, 2004, *The Global Politics of the Environment* (2nd edition dir.), Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- FANKHAUSER, Samuel, GENNAIOLI, Caterina, et COLLINS, Murray, 2016, « Do international factors influence the passage of climate change legislation? », *Climate Policy*, vol. 16, n° 3: 318–331.
- FAO, et UN ENVIRONMENT. (2020). *The State of the World's Forests 2020. Forests, biodiversity and people*. Rome.

- GOUVERNEMENT DU CANADA. (2022). Greenhouse gas emissions. Disponible à <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-indicators/greenhouse-gas-emissions.html>
- GRELLEY, Pierre, 2022, « L’Affaire du siècle : quand des militants assignent l’État en justice pour inaction climatique », *Informations sociales*, vol. 206, n° 2: 84.
- HASE, Valerie, MAHL, Daniela, SCHÄFER, Mike S., et KELLER, Tobias R., 2021, « Climate change in news media across the globe: An automated analysis of issue attention and themes in climate change coverage in 10 countries (2006–2018) », *Global Environmental Change*, vol. 102353, n°.
- IPCC, 2021, Summary for Policymakers. Dans V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani, S. L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J. B. R. Matthews, T. K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, & B. Zho (Eds.), *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (pp. 3–32). Cambridge, Cambridge University Press.
- IVANOVA, Maria, 2021, *The Untold Story of the World’s Leading Environmental Institution: UNEP at Fifty*, Cambridge, MA, The MIT Press.
- KIM, Rakhyun E., 2013, « The Emergent Network Structure of the Multilateral Environmental Agreement System », *Global Environmental Change*, vol. 23, n° 5: 980–991.
- LE BILLON, Philippe, 2001, 2001, « The Political Ecology of War : Natural Resources and Armed Conflicts », *Political Geography*, vol. 20, n° 5: 561–584.
- LOWITZSCH, J., HOICKA, C.E., et TULDER, F.J. van, 2020, « Renewable energy communities under the 2019 European Clean Energy Package – Governance model for the energy clusters of the future? », *122*, vol., n° 109489.
- MITCHELL, Ronald B., et IEA DATABASE PROJECT. (2020). International Environmental Agreements (IEA) Database Project. Disponible à <https://iea.uoregon.edu/>
- ORSINI, Amandine, 2020, Environmental Diplomacy. Dans T. Balzacq, F. Charillon, & F. Ramel (Eds.), *Global Diplomacy: An Introduction to Theory and Practice* (pp. 239–252). Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- PAPIN, Marielle, 2019, « Transnational municipal networks: Harbingers of innovation for global adaptation governance? », *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics* vol. 19, n°: 467–483.
- PICKARD, Sarah, 2022, « Young environmental activists and Do-It-Ourselves (DIO) politics: collective engagement, generational agency, efficacy, belonging and hope », *Journal of Youth Studies*, vol. 25, n° 6: 730–750.
- RANDERS, Jorgen, et GOLUKE, U., 2020, « An earth system model shows self-sustained thawing of permafrost even if all man-made GHG emissions stop in 2020 », *Scientific Reports*, vol. 10, n° 18456.
- RITCHIE, Hannah. (2019a). Who emits the most CO2 today? Disponible à <https://ourworldindata.org/annual-co2-emissions>
- RITCHIE, Hannah. (2019b). Who has contributed most to global CO2 emissions? Disponible à <https://ourworldindata.org/contributed-most-global-co2>
- UN ENVIRONMENT. (2019). *Global Environment Outlook – GEO-6: Healthy Planet, Healthy People*. Nairobi.
- UNEA, 2022, *Resolution 5/14 entitled “End plastic pollution: Towards an international legally binding instrument”*, UNEP/PP/OEWG/1/INF/1. Nairobi: UNEP le
- WWF. (2022). *Living Planet Report 2022: Building a Nature-Positive Society*. Gland.
- YOUNG, Oran, 1982, *Resource Regimes: Natural Resources and Social Institutions*, Berkeley, University of California Press.
- YOUNG, Oran, 1989, *International Cooperation: Building Regimes for Natural Resources and the Environment*, Ithaca, NY, Cornell University Press.

YOUNG, Oran, 2001, « Evaluating the effectiveness of international environmental regimes », *Global Environmental Politics*, vol. 1, n° 1: 99–121.